

Information for action / Information pour action

GUIDE DES SERVICES DE LA SECTION SURVEILLANCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES DE LA CPS

Ce document est tiré de la publication "Guide des Services de la CPS - Novembre 2004" (voir page 23 pour plus d'informations sur cette publication). Bien que ces informations soient disponibles sur le site web de notre section et celui du ROSSP, nous pensons que cela valait la peine de les reproduire dans

Inform'ACTION afin d'élargir leur diffusion. Nous pensons, en particulier, à tous ceux et celles qui n'ont pas accès à internet. Nous voudrions également inviter tous les membres associés du ROSSP à communiquer le même genre d'information au réseau, dans les colonnes des prochains numéros d'Inform'ACTION.



La Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles (SSP&LMT) relève du Département Santé publique, au sein de la Division Ressources sociales. Elle est basée au siège de la CPS, à Nouméa, et compte cinq agents à plein temps : un Épidémiologiste, un Spécialiste de la surveillance des maladies transmissibles, un Spécialiste de la surveillance du VIH/SIDA et des IST, un Chargé de l'information sur la surveillance de la santé publique et un Chargé du traitement des données. Une Adjointe administrative à temps partiel complète les effectifs.

Sites Web :

- Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles : <http://www.spc.int/phs/>
- ROSSP : <http://www.spc.int/phs/ROSSP/>
- Formation sanitaire à distance, en partenariat avec l'Université de Guam : <http://www.spc.int/Health/DistanceEducation/>

Contacts :

- Dr Tom Kiedrzyński, Épidémiologiste - TomK@spc.int. Téléphone : (687) 26 01 43
- Dr Narendra Singh, Spécialiste de la surveillance des maladies transmissibles - NarendraS@spc.int. Téléphone : (687) 26 20 00
- Tim Sladden, Spécialiste de la surveillance du VIH/SIDA et des IST - TimS@spc.int. Téléphone : (687) 26 20 00
- Christelle Lepers, Chargée de l'information sur la surveillance de la santé publique - ChristelleL@spc.int. Téléphone : (687) 26 01 81
- Elise Benyon, Chargée du traitement des données - EliseB@spc.int. Téléphone : (687) 26 01 64
- Point de contact du Groupe de coordination du ROSSP - phs.cdc@spc.int. Téléphone : (687) 26 20 00 ; télécopieur : (687) 26 38 18
- CPS Nouméa : Téléphone : (687) 26 20 00 ; télécopieur : (687) 26 38 18

Mandat : Le mandat de la Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles est énoncé dans le plan stratégique du Département Santé publique. La Section fait également office de point de contact du Groupe de coordination du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP), dont les orientations sont approuvées lors de la réunion annuelle du Groupe de coordination.

Mission : Promouvoir la santé des Océaniens.

Objectifs pour la période 2003-2005 : La Section poursuit les objectifs généraux du Département Santé publique. En outre, ses objectifs généraux sont les suivants : 1) développer durablement la surveillance de la santé publique en Océanie et 2) faire en sorte que toutes les activités

de la Section soient conformes à l'objectif de développement durable de la surveillance de la santé publique et de l'épidémiologie appliquée dans les États et Territoires océaniques, ainsi qu'au cadre et au plan stratégique du ROSSP.

Financement et partenaires : Tous les postes sont financés par des contributions volontaires de la France et de la NZAID, à l'exception de celui de Spécialiste de la surveillance du VIH/SIDA et des IST, financé au titre du Projet franco-australien de lutte contre le VIH/SIDA et les IST dans la région du Pacifique. Les activités sont financées, d'une part, par des contributions volontaires de la France, de la NZAID et de l'AusAID et, d'autre part, par des fonds alloués à des projets précis par divers bailleurs de fonds, y compris la BASD, Taiwan et les CDC (Centres de lutte contre la maladie) (fonds de lutte contre le bioterrorisme). La plupart de ces activités sont menées en partenariat avec les membres statutaires et associés du ROSSP, dans le cadre du Réseau océanien de surveillance de la santé publique.

Assistance fournie par la Section SSP&LMT

Les demandes d'assistance peuvent être présentées à n'importe quel agent de la Section. Certains types d'assistance (à l'échelon national, par exemple) peuvent nécessiter des demandes écrites des autorités compétentes. Le ROSSP mène en priorité des activités de lutte contre les maladies transmissibles, notamment de type épidémique. Les maladies ciblées à l'heure actuelle sont la dengue, la rougeole, la rubéole, la grippe, la leptospirose, la fièvre typhoïde, le choléra, le SRAS, le VIH/SIDA et les IST.

Élaboration de stratégies

Une assistance technique peut être dispensée aux pays qui en font la demande, afin de les aider à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux concernant la surveillance et la lutte contre les maladies transmissibles, en rapport avec le cadre stratégique du ROSSP et son plan stratégique établi récemment.

Assistance technique

Une assistance technique ad hoc peut être proposée, sur demande, aux équipes EpiNet et aux ministères et services de la santé en ce qui concerne la surveillance de santé publique des maladies transmissibles et l'épidémiologie - sous forme notamment d'évaluation et de perfectionnement des systèmes de surveillance - et les enquêtes sur les flambées épidémiques et la riposte. Par l'intermédiaire du Spécialiste de la surveillance du VIH/SIDA et des IST, une aide plus ciblée est accordée à la surveillance du VIH/SIDA et des IST (en particulier la surveillance de deuxième génération).

Formation

En partenariat avec les membres et organes du ROSSP, la Section conduit des ateliers sous-régionaux et nationaux de formation sur :

- la surveillance de la santé publique,
- les enquêtes sur les flambées épidémiques et l'épidémiologie des maladies transmissibles,
- les applications informatiques utilisées pour la surveillance de la santé publique et les enquêtes sur les flambées épidémiques.

Un certificat peut être délivré par l'École de médecine de Fidji. Ces ateliers peuvent aussi être organisés dans le cadre d'un programme de formation à l'utilisation de données à des fins de prise de décisions ou du Programme de formation à l'épidémiologie de terrain.

Participants : De préférence, des membres de l'équipe EpiNet nationale ou territoriale (ou son équivalent), ainsi qu'une personne participant à la surveillance de la santé publique et à la riposte aux épidémies.

Durée : 1 semaine par module.

Coût : La CPS ou d'autres partenaires du ROSSP (y compris des États et Territoires insulaires océaniques) assument le billet d'avion et les indemnités journalières. Il est également possible de partager les frais ; dans le cas de formations dispensées à l'échelon national, par exemple, le pays prend à sa charge les frais encourus localement.

Suivi : Les participants doivent mener ou améliorer des activités de surveillance dans leur pays. Un projet sur le terrain doit être réalisé dans le cadre de la formation à l'utilisation de données pour la prise de décisions ou du programme de formation à l'épidémiologie de terrain.

Formation à la demande

Des ateliers de formation sous-régionaux ou nationaux peuvent être organisés à la demande, en partenariat avec des membres et des organes du ROSSP, à condition que le pays ou le Territoire demandeur ou d'autres sources prennent en charge leur financement. Les sujets abordés peuvent être adaptés selon les besoins particuliers des pays.

Stages en détachement

Cette formation est dispensée sous forme de stage en détachement au siège de la CPS, à Nouméa. Le stagiaire travaille sur un projet précis et concret, selon des objectifs clairs et des résultats escomptés fixés en concertation avec la Section. En général, il publie, en fin de stage, un article sur le travail qu'il a accompli.

Peuvent faire acte de candidature les étudiants ou professionnels de santé de la région intéressés par la surveillance de la santé publique et la lutte contre les maladies transmissibles.

Conditions requises : la candidature est posée à la demande d'États et Territoires ou d'organismes partenaires, et acceptée sous réserve que la charge de travail de la Section le permette et que des fonds soient disponibles.

Nombre de participants : Un seul - éventuellement deux - peut être formé à la fois.

Durée : de préférence 3-4 mois, la durée étant assez souple.

Coût : frais partagés, selon les fonds disponibles (la Section prend éventuellement à sa charge le billet d'avion et les indemnités de subsistance et d'hébergement)

Suivi : à son retour, le stagiaire peut bénéficier d'une assistance à distance, au besoin.

Conférences

Les conférences et réunions suivantes, organisées par la Section (éventuellement en collaboration avec des partenaires), ont pour but de planifier et surveiller le développement du ROSSP :

- Réunions du groupe de coordination du ROSSP : elles se

tiennent généralement une fois par an, en présence de tous les membres du groupe de coordination

- Conférences régionales ou sous-régionales du ROSSP : elles ont lieu environ tous les deux ans, et réunissent les points de contact des équipes EpiNet (ou leur équivalent) et d'autres responsables du secteur de la surveillance et de la lutte contre les maladies transmissibles des ministères et services de la santé.

Réseaux

PacNet est un forum de discussion par courrier électronique (et par télécopie) s'adressant à un réseau de praticiens de la santé intéressés ou exerçant en Océanie, qui permet de communiquer rapidement et de diffuser notamment des "alertes précoces" en cas de menace d'épidémie et, par conséquent, de sensibiliser le public et de mettre en alerte la région. Il permet en outre de contacter des ressources humaines, notamment des experts. PacNet-restricted est un outil de communication réservé à des professionnels de santé de ministères et de services de la santé (en général, des responsables) et aux membres du groupe de coordination du ROSSP. Il peut remplacer PacNet au tout début d'une flambée épidémique, lorsque l'information est souvent confidentielle et à manier avec précaution (lorsque l'information n'est pas encore confirmée, ou qu'une riposte de santé publique n'a pas encore été mise en œuvre). PacNet-Lab a été créé afin de renforcer LabNet, le réseau de laboratoires de santé publique. Cette liste de discussion s'adresse aux professionnels de santé des laboratoires de la région ainsi qu'aux membres du groupe de coordination. Elle sert à échanger des informations propres aux laboratoires.

Inscription : Les praticiens de la santé peuvent s'inscrire à PacNet ou PacNet-Lab en envoyant un message électronique à : join-pacnet@lyris.spc.int et join-pacnet-lab@lyris.spc.int. Ils doivent demander à leur Directeur de la santé et à la Section la permission de s'inscrire à PacNet-restricted.

La Liste d'annonces EpiNet a été créée pour faciliter la communication entre les seuls membres des équipes EpiNet.

Subventions

Au travers du ROSSP, la Section vise à établir un mécanisme de financement durable permettant d'aider la région à faire face aux flambées épidémiques. En attendant, elle s'efforce, en fonction des fonds disponibles, de satisfaire des demandes de petites subventions émanant des États et Territoires océaniques lorsqu'il s'agit de répondre d'urgence à des flambées épidémiques de maladies transmissibles.

Ressources documentaires disponibles

La Section publie Inform'Action, le bulletin du ROSSP, trois à quatre fois par an. Les articles, généralement rédigés par des professionnels de la santé de la région, traitent de la surveillance de la santé publique et de la lutte contre les maladies transmissibles. Des exemplaires sur papier d'Inform'Action sont envoyés à tous les ministères et services de la santé, y compris à toutes les équipes EpiNet (ou leur équivalent), aux membres de PacNet et aux organismes associés du ROSSP. Parmi les autres publications, il faut citer la Monographie sur la surveillance de la santé publique dans le Pacifique et le numéro spécial de Pacific Health Dialog consacré à la télésanté.

Toutes ces publications peuvent être consultées, en version électronique, sur le site Web du ROSSP, et sont disponibles sur demande. Les sites précités (en particulier celui du ROSSP et celui de l'éducation sanitaire à distance) constituent aussi des sources d'information importantes.

